

No 59

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

Le Clergé

ET LES

Œuvres sociales

Prix: 10 sous



MONTREAL

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1075, RUE RACHEL

1916

TOUS DROITS RÉSERVÉS

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

HN

31

E34

v.59

1976

Le Clerge

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Le Clergé et les Œuvres sociales

Nous n'avons aucunement l'intention de dresser ici le catalogue des œuvres sociales qui s'imposent au clergé canadien. Ce serait présomption de notre part et aussi peine inutile. Les cadres d'une paroisse ne sont pas tellement fixes ni ses besoins si peu variables qu'il soit possible de déterminer un programme uniforme dont chacune d'elles s'accommoderait. «L'étude patiente de notre milieu, disait, à la Semaine Sociale d'Amiens, l'abbé Thellier de Poncheville, peut seule, en nous révélant ses ressources et ses nécessités, nous indiquer la forme d'action qui y sera la meilleure parce que la mieux adaptée. On n'implante pas des institutions économiques quelconques sur sa terre par le seul motif qu'elles ont prospéré dans le sol du voisin. On ne fait pas venir du dehors des œuvres sociales florissantes pour les plaquer comme de force, au petit bonheur, dans une population qui n'en éprouverait pas le besoin. Institutions et œuvres doivent correspondre à la vie économique et surgir de l'état d'âme d'une contrée». ¹

Il est quelques œuvres cependant dont l'établissement nous semble plus pratique et plus urgent dans un bon nombre de nos centres. Nous nous permettrons de les signaler.

¹ *Semaine Sociale d'Amiens*, p. 263.

Cercles de l'A. C. J. C.

Plus qu'à toute autre époque de notre histoire, le clergé a besoin de coopérateurs laïques. Sa parole n'est plus écoutée comme autrefois. Elle est critiquée dans des milieux où il ne peut aller la défendre. En outre, les œuvres débordent son activité. La régie interne de quelques-unes est d'ailleurs incompatible avec son caractère sacerdotal. Il les créera, les soutiendra, les dirigera. Il ne lui sera pas possible de s'en faire le recruteur, d'en gérer les fonds, de porter la responsabilité des opérations financières. Le décret *Docente Apostolo* est très clair sur ce point. Au reste ces fonctions lui fussent-elles permises qu'il devrait, dans son propre intérêt, les abandonner à d'autres. Le peuple de notre siècle ne veut pas être tenu trop en tutelle. Il aime avoir sa part de direction, mener lui-même, ou du moins paraître mener, l'entreprise à laquelle il participe. Telle œuvre difficile a dû son succès décisif, auprès d'une population d'ouvriers, au fait que le promoteur y avait réservé à deux ou trois des leurs des postes de confiance.

Un devoir urgent

Le devoir du clergé est donc de former, à l'exemple du divin Maître, une élite qui l'aide. La jeunesse actuelle est prête à remplir ce rôle, elle ne demande qu'une chose : y être initiée.

Fonder et faire fonctionner un cercle de l'Association

catholique de la Jeunesse canadienne-française, voilà par conséquent une des premières œuvres sociales qui s'imposent à l'attention du prêtre. La tâche n'est pas très lourde, beaucoup moins qu'on se l'imagine de prime abord : à preuve ces groupes établis maintenant dans un si grand nombre de nos paroisses et dont la plupart des membres s'occupent sérieusement, sans y avoir été préparés par une formation spéciale, des questions religieuses, nationales et sociales.

Rôle du directeur

Le cercle vaut ce que vaut le directeur. Groupez les meilleurs éléments, si la direction n'est pas dévouée, énergique, avertie, les fruits seront nuls. Au contraire, des jeunes gens de médiocre éducation, mais guidés par un prêtre au courant des questions du jour et des besoins du temps, stimulés par son zèle sans cesse en éveil, rapporteront cent pour cent.

Là est le secret du succès de certains cercles que pourraient nommer ceux qui connaissent la vie intime de l'A. C. J. C., et dont les membres non seulement ont développé leur intelligence et fortifié leur volonté, mais encore sont parvenus à exercer une influence réelle dans leur paroisse, ont même pu aller jeter dans d'autres milieux des semences de foi et de vaillance.

Ce zèle averti ne germe pas sans culture. Posséder un cœur d'apôtre, entièrement dévoué aux âmes, ne suffit pas pour le voir éclore. C'est, il est vrai, l'unique terrain où il croît; encore faut-il qu'une conviction sur le rôle de la jeunesse y soit jetée et que des études la fécondent. Celles dont nous avons parlé dans une brochure précédente ¹ sont

1 *Le Clergé et les Études sociales.* Tract de l'É. S. P., No 24.

amplement suffisantes. Elles pourront être complétées ou aidées par des réunions de prêtres où les plus actifs feront profiter de leur expérience les moins expérimentés. Quant à la manière même de diriger un groupe de l'A. C. J. C., d'en tirer le meilleur rendement possible, le livre publié récemment par son premier aumônier général en indique parfaitement les lignes essentielles.¹ Nos lecteurs ont dû déjà s'en rendre compte. Nous ne pouvons que les engager à se pénétrer de ses enseignements. Ils ne sauraient être plus vrais et plus pratiques.

¹ *Pour préparer l'Avenir*, par le P. S. Bellavance, S. J.

Syndicats ouvriers

Cette première œuvre établie, une deuxième s'impose, dans les centres ouvriers et agricoles: plus difficile mais non moins importante, l'organisation des travailleurs en corporations ou syndicats catholiques.

Enseignement de Léon XIII

On aura retenu cet enseignement de Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum*. Énumérant les œuvres «propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes», le Souverain Pontife ne craint pas de dire: «La première place appartient aux corporations ouvrières... Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons.» Et un peu plus loin, comme s'il présentait que cette direction ne serait pas goûtée de tous, le Pape ajoute ce grave avertissement qui s'adresse peut-être moins aux travailleurs eux-mêmes qu'aux autorités sociales: «Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis: ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable.»

La parole du Souverain Pontife s'est déjà réalisée, même dans notre pays. Des «sociétés dont la religion a tout à craindre» font de nombreux adeptes parmi nos

populations ouvrières. Essayer d'arrêter leurs progrès sans offrir au travailleur des organisations de même nature économique, mais fondées sur d'autres bases et guidées par d'autres principes, c'est tenter l'impossible. On ne refoule pas ainsi cet instinct naturel qu'éprouvent les hommes de même métier à s'unir entre eux pour améliorer les conditions de leur existence.

Paroles de Pie X

A l'union socialiste ou neutre, il faut donc, de toute nécessité, opposer l'association catholique. Pie X ne pense pas autrement que son prédécesseur. Il écrit dans le *Motu proprio*, renvoyant à l'encyclique *Rerum Novarum*: «A la solution de la question ouvrière peuvent contribuer beaucoup les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes, par des institutions destinées à procurer des secours opportuns aux besogneux, ainsi qu'à rapprocher et à unir entre elles les deux classes. Telles sont les sociétés de secours mutuels, les assurances privées de tous genres, les patronages pour les enfants, et surtout les corporations d'arts et métiers, Plus récemment, le 20 février 1907, il s'adressait ainsi au directeur de l'Union économique-sociale d'Italie: «Quelles institutions faudra-t-il promouvoir? Votre industrieuse charité en décidera. Celles qu'on désigne sous le nom de syndicats nous paraissent de la plus grande opportunité; nous vous recommandons de prendre un soin particulier de leur fondation et de leur développement.»

Le prêtre ne saurait donc faire, à l'heure actuelle, dans nos centres populaires, une œuvre sociale plus salubre, plus conforme aux directions pontificales, que de travailler à l'organisation des ouvriers. Les Souverains Pontifes insistent d'ailleurs sur le caractère confessionnel que doivent avoir ces associations. Or ce caractère sera presque toujours lié à l'action d'un prêtre. Sans elle il risque de disparaître ou de s'affaiblir.

Le Volksbond

L'organisation catholique des ouvriers peut s'effectuer sous des formes diverses. De fait, elle varie presque toujours avec les pays aux mœurs et aux situations différentes. Celle de la Hollande nous paraît valoir d'être citée en exemple. Elle est conforme aux principes posés par les Souverains Pontifes, elle a donné d'excellents résultats, elle se meut dans un milieu qui ressemble au nôtre.

Nous ne voulons pas raconter ici l'histoire ou le fonctionnement détaillé de la Ligue populaire des catholiques hollandais. On les trouvera ailleurs. ¹ Seulement quelques notes sur son esprit et son organisation.

Les membres du *Volksbond* sont groupés en sections locales complètement autonomes et dirigées par un bureau qu'ils élisent eux-mêmes. L'évêque du diocèse en nomme le conseiller ecclésiastique. Pour faire partie d'une section, il faut être catholique, avoir dix-huit ans accomplis, et présenter des garanties suffisantes de moralité et de religion. Quand les membres d'une section appartenant à une même profession atteignent le chiffre fixé par le règlement, ils doivent former une corporation de métier ou syndicat. Ces corporations jouissent vis-à-vis de leur section d'une quasi-indépendance. Elles peuvent s'unir et constituer une fédération générale de tous les ouvriers d'un même métier. L'union des sections locales est effectuée par un conseil central et un bureau central. Le conseil central comprend tous les délégués envoyés par les sections, à raison d'un délégué par cent membres. Il se réunit chaque année. A sa tête et élu par lui se trouve le bureau central. Neuf membres le composent, dont un conseiller ecclésiastique nommé par l'évêque de Haarlem.

¹ *L'organisation ouvrière catholique en Hollande.* École Sociale Populaire, tract No 1.

But et esprit de la ligue sont clairement indiqués dans son programme. En voici quelques extraits: «Nous voulons que l'ouvrier ne soit pas employé comme un instrument sans raison, n'ayant de valeur que dans la mesure où il produit du travail, mais qu'il soit traité comme un être libre qui possède une âme immortelle, comme un frère et un égal devant Dieu.

«Nous voulons que l'ouvrier goûte les douceurs et les joies de la famille, que son foyer soit respecté et que sa femme, au lieu de lui être ravie par la fabrique ou l'atelier, puisse rester l'ange de sa maison.

«Nous voulons qu'aucun travail excessif ne vienne épuiser les forces de l'ouvrier ou celles de ses enfants.

«Nous voulons lui garantir le droit du repos hebdomadaire, afin que le jour du Seigneur soit aussi son jour à lui, le jour de l'ouvrier.

«Nous voulons qu'il soit assuré contre l'indigence lorsque la vieillesse, la maladie ou un accident viennent l'arrêter dans son travail.

«Nous voulons, suivant l'expression du Souverain Pontife Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum*, qu'un ouvrier sobre et honnête puisse vivre de son salaire.

«Nous voulons faire tous nos efforts pour aplanir les difficultés entre patrons et ouvriers.

«Nous voulons prévenir le peuple contre les pernicieuses doctrines des socialistes, et défendre parmi les travailleurs les intérêts de l'Église catholique, de l'État et de la famille.

«Mais l'ouvrier n'a pas seulement des droits, il a des devoirs. Nous voulons qu'il accomplisse exactement ses obligations envers ses maîtres, qu'il soutienne loyalement l'autorité royale, et qu'il demeure fidèle à ses devoirs envers Dieu ainsi qu'à ses obligations de famille.»

Patrons et ouvriers peuvent, d'après les statuts, faire partie de la ligue. En fait, c'est une organisation de tra-

vailleurs, entièrement dévouée aux intérêts du peuple. Le principe du confessionnalisme sur lequel elle est établie n'est pas un vain mot. Catholique d'abord, le *Volksbond* n'entend pas cacher son drapeau. Il exige de ses membres non seulement le nom de catholique, mais encore la pratique franche et ouverte de leur religion. La foi pénètre ses actes, elle inspire ses réunions et ses fêtes. En juillet 1906, puis de nouveau, en juin 1909, les évêques de Hollande ont condamné dans des lettres collectives les syndicats chrétiens où s'unissent catholiques et protestants. Les chefs du *Volksbond* ont fait écho aux paroles épiscopales. Ils ont réaffirmé le caractère confessionnel de leur ligue et invité tous leurs coreligionnaires ouvriers à s'enrôler sous son étendard.

Le *Volksbond* existe depuis vingt-huit ans. Son influence ne peut plus maintenant se calculer,—elle s'exerce par toute la Hollande et dans toutes les sphères,—ni ses fruits se compter: ils ont dépassé les espérances les plus optimistes. Quatre ou cinq ans après sa fondation, la Ligue avait déjà assez d'autorité pour pouvoir présenter ses revendications à la reine et aux ministres. Elle organise de grands congrès sociaux dont plusieurs industriels adoptent les conclusions sur le minimum de salaire et le maximum de travail; elle crée des syndicats, des patronages, des caisses de secours, des bibliothèques; elle résout pacifiquement de graves conflits entre patrons et ouvriers, combat les théories révolutionnaires, tient en échec le mouvement socialiste. Aucune question sociale n'est soulevée qu'elle n'essaie et ne réussisse presque toujours à la faire solutionner dans un esprit catholique. Encouragée par le Souverain Pontife, soutenue par les évêques, aidée et dirigée par le clergé, la Ligue populaire des Catholiques hollandais a jusqu'ici admirablement rempli son but: elle a amélioré la condition

religieuse, morale et matérielle du peuple; elle a servi à la fois la patrie et l'Église.

On aura remarqué que cette organisation est comme à deux degrés. Dans un premier se trouvent réunis des ouvriers de tout métier. Ils y reçoivent une formation religieuse et sociale ainsi que de précieux secours matériels. C'est la section locale, ce que l'on peut appeler le cercle ouvrier.

Le second degré tire, de ces sections, des groupes d'ouvriers de même métier. Sans négliger leurs intérêts religieux, il s'occupe surtout de leurs intérêts professionnels, d'où son nom d'union professionnelle ou syndicat.

Les syndicats ont été fortement attaqués, de nos jours, dans quelques milieux catholiques. C'est qu'on leur a donné, en certains endroits, une signification révolutionnaire. On les a considérés comme des organes de lutte entre les classes. En fait ils peuvent et doivent être des instruments de véritables progrès, des générateurs de paix sociale. Rien, dans leur vraie conception, ne s'oppose à ce qu'ils remplissent ce rôle. Que sont-ils autre chose en effet, étymologiquement parlant, que des groupements d'hommes unis par un lien et des intérêts professionnels. Ouvriers comme patrons ont le droit de se grouper ainsi. L'exercice de ce droit devient, de plus en plus, le grand moyen d'établir la paix entre ces deux classes, d'organiser le travail conformément à l'ordre et à la justice, d'enrayer le socialisme.

Mais il faut qu'une doctrine, qu'un esprit anime ces groupements. Il montera du cercle dans le syndicat. C'est dans leur cercle que les ouvriers puiseront cette mentalité sociale catholique sans laquelle leur syndicat risquerait de végéter ou encore de verser dans les théories révolutionnaires.

Aussi bien fonder des cercles ouvriers paroissiaux où l'action du prêtre s'exerce largement, où il peut lentement mais sûrement former une élite ouvrière chrétienne: voilà,

nous semble-t-il, le premier pas à faire dans l'organisation catholique de nos travailleurs. Les syndicats naîtront naturellement de ces cercles, ils naîtront viables et aptes à jouer un rôle bienfaisant. C'est l'enseignement de la saine raison, c'est la leçon que nous donne aussi la Ligue populaire hollandaise.

La Fédération ouvrière de Chicoutimi

A côté de cette initiative germée en pays étranger, signalons-en une, née au pays, un peu différente dans son organisation mais s'inspirant au fond des mêmes principes. Son titre d'aînée — bien qu'elle soit encore de fondation récente — parmi nos associations ouvrières catholiques actuelles, ses succès remarquables la recommandent spécialement à notre attention.

La paroisse du Sacré-Cœur de la ville de Chicoutimi se compose presque entièrement d'ouvriers, la plupart au service de la « Compagnie de Pulpe de Chicoutimi », les autres, employés dans diverses industries qui se rattachent à la fabrication du bois. Canadiens-français et catholiques, fils de ces rudes colons qui abandonnèrent une vie tranquille sur les bords du Saint-Laurent, pour aller défricher, cent milles plus loin, les solitudes du Saguenay et y établir un centre puissant de vie religieuse et nationale, ils sont restés fortement attachés aux croyances et aux traditions de leurs ancêtres.

Cependant quelques éléments mauvais — il s'en glisse partout — stimulés par des influences extérieures, ennemies des compagnies, commencèrent, voici quelques années, à travailler la masse. Heureusement un prêtre au zèle éclairé, Mgr Eugène Lapointe, vicaire général du diocèse, aperçut vite le mal qui menaçait ses ouailles. Nourri des enseignements de Rome, il comprit que l'association, telle que la recommande Léon XIII, était le seul moyen d'empêcher

les malheurs qui se préparaient. De l'idée à l'action il n'y a qu'un pas chez les hommes d'énergie. «La Fédération Ouvrière de Chicoutimi» fut aussitôt fondée.

C'est surtout une œuvre d'organisation. Son champ d'action est très vaste. «Elle a pour objet, dit l'article 2 des statuts, l'étude, la protection et le développement des intérêts moraux et matériels de ses membres. Elle s'occupera spécialement d'améliorer la situation économique des ouvriers dans les limites de sa circonscription, en encourageant, dans la mesure de ses moyens, la mutualité catholique et nationale, en favorisant la création, en dehors d'elle, de sociétés coopératives de consommation et de crédit, d'une bourse du travail qui garantira le travailleur honnête contre le chômage et assurera à l'employeur des ouvriers honnêtes et compétents, d'une caisse d'économie populaire, d'unions professionnelles, d'écoles spéciales où les jeunes gens qui ont fait leur cours modèle ou commercial dans les institutions déjà établies, acquerront, avant leur entrée en apprentissage, les connaissances techniques qui leur seront indispensables dans l'exercice de leur profession; en organisant, en un mot, le travail suivant les principes de la justice, de l'équité et de la charité, en conformité des lois du pays et en parfaite soumission aux directions de l'Église, notamment à celles données par Léon XIII et Pie X.»

L'union se compose de membres honoraires — ceux qui contribuent à sa prospérité par leurs conseils, leur influence et leurs souscriptions — et de membres effectifs. Pour être membre effectif il faut (article 4) :

- 1° Être catholique pratiquant;
- 2° Être âgé de 16 ans révolus;
- 3° Être ouvrier, ou apprenti, ou manœuvre, et louer son travail pour un salaire;

4° Résider dans la circonscription de l'union depuis au moins six mois;

5° Adhérer aux statuts de l'union;

6° Être admis par le conseil de direction sur présentation de deux membres effectifs, à moins d'être un membre fondateur de l'union;

7° Payer une entrée de \$1.00.

L'administration de l'union relève d'un Conseil composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de huit autres membres, y compris l'aumônier. Élu pour quatre ans par le vote de l'assemblée générale, le conseil choisit lui-même ses officiers, à la pluralité des voix. Ce choix ne vaut que pour un an, mais les officiers sortant de charge sont rééligibles.

Les questions purement politiques engendrent très souvent dans notre pays de graves dissensions entre personnes animées du meilleur esprit. Elles divisent et affaiblissent nos forces. L'union de Chicoutimi a soin de les écarter vigoureusement de ses séances (article 2). Elle prend même une autre mesure de précaution: Ne peuvent être élus directeurs: 1° Les députés au Parlement fédéral et local; 2° le maire, les échevins et les conseillers municipaux; 3° les directeurs ou le gérant d'une compagnie industrielle à fonds social faisant affaires dans la circonscription de l'union; 4° le propriétaire d'un établissement industriel, et, en général, tous les patrons qui emploient habituellement plus de dix ouvriers (article 13).

Cette association, on le conçoit, est à base strictement confessionnelle. «Elle professe la doctrine catholique intégrale et entend s'inspirer, avant tout, dans son action pour la solution des problèmes économiques ou sociaux qui intéressent ses membres, de l'enseignement infallible de la Chaire de Pierre, dont les évêques en union avec le Pape, et en particulier l'Ordinaire de ce diocèse, sont les inter-

prêtes autorisés» (article 2). Son aumônier est désigné par l'évêque de Chicoutimi. Il a tous les droits et privilèges d'un membre honoraire sans en avoir les charges. Il est membre du conseil de direction (article 12).

Bien que n'ayant encore que neuf ans d'existence, la Fédération ouvrière de Chicoutimi a déjà rendu de précieux services. Le simple fait d'avoir groupé les ouvriers dans une association catholique, de les avoir préservés des unions internationales, de leur avoir appris qu'ils pouvaient améliorer leur sort autrement qu'en se mettant en grève ou en brisant les machines pour chômer est un immense bienfait. La Fédération cependant en compte d'autres à son crédit. Elle a fondé une caisse de petites économies, une caisse populaire Desjardins et quelques sociétés coopératives.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce au concours dévoué des directeurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Profondément chrétiens, conscients de leur responsabilité, disposés à considérer leurs employés comme des membres mêmes de leur famille, ces hommes n'ont pas redouté la Fédération, parce qu'elle avait un programme franchement catholique, ne se rattachait à aucune association étrangère et que rien, ni dans sa fin, ni dans ses moyens, n'était en opposition avec leurs véritables intérêts. Des ouvriers instruits, de bonnes mœurs, honnêtes, sobres, cherchant à améliorer leur condition dans l'esprit et suivant les méthodes indiquées par Léon XIII et Pie X, ils ne demandaient que cela. Aussi non seulement ne virent-ils pas d'un mauvais oeil la fondation de la Fédération, mais ils l'encouragèrent vivement. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'intérêt de 3% que la Caisse de petite économie paie à ses déposants, la Compagnie de Pulpe ajoute la même somme quand le déposant est un de ses employés, ou même simplement un membre de leur famille. Tel ouvrier, dont

les six enfants mettent leurs petites épargnes à la Caisse, voit chacun de leurs dépôts recevoir, grâce à la générosité de ses patrons, un double intérêt. C'est ainsi encore que la Compagnie se propose de construire un vaste édifice qui sera la «Maison des Ouvriers». Ils y auront des bureaux pour leur Caisse et pour la Fédération, des salles de représentations, d'amusements, de lecture, une bibliothèque, etc.

A ces bienfaits la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi n'a rien perdu. Elle est une des plus florissantes en Amérique. «Nous ne croyons pas, disait, dans son rapport au Congrès eucharistique international de Montréal, Mgr Lapointe, qu'on puisse trouver ailleurs dans le monde entier un groupe d'ouvriers mieux éduqués, plus sobres, plus moraux, à l'esprit plus délié, aux allures plus bourgeoises, et, disons le mot, plus heureux aussi que ceux de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Ces belles et puissantes usines qui ne datent que d'hier ont groupé autour d'elles des centaines de familles de huit à douze enfants dont le chef est généralement propriétaire d'une maison qui ressemble souvent bien plus à un joli *cottage* suburbain qu'à une habitation ouvrière. Au centre s'élève une vaste et imposante église en pierre qui n'a pas coûté moins de \$60,000, dont le paiement s'effectue graduellement sans imposition forcée, par les contribuables volontaires des ouvriers.»

Des unions ouvrières d'un type un peu différent, quoique semblables d'esprit, ont été fondées plus récemment à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à Thetford Mines et quelques autres endroits de la province. Elles ont déjà rendu de grands services aux travailleurs et paraissent être le premier noyau d'une puissante organisation nationale catholique.

Syndicats agricoles

Si la situation des ouvriers est généralement plus précaire que celle des cultivateurs, ceux-ci cependant ne sont pas à l'abri de toute misère.

Désertion des campagnes

La question agricole prend même, depuis quelques années, dans notre province une importance considérable. On déserte les campagnes pour les villes, on préfère au vieux sol natal, baigné de paix et de touchants souvenirs, les centres bruyants de la république voisine. Et c'est le sang de la race, le meilleur souvent, qui s'échappe ainsi de ses veines, affaiblissant le corps entier.

Comment enrayer ce lamentable exode ? Divers moyens ont été suggérés. Parmi les plus efficaces il faut placer les associations agricoles.

On a beaucoup parlé de l'organisation ouvrière catholique en Belgique. Et avec raison. Car elle a rendu d'immenses services. Mais si grande qu'ait été son influence, celle de l'organisation agricole catholique l'a été davantage encore. A elle surtout la Belgique doit d'être ce qu'elle est.

Les Boerengildens

Un prêtre, l'abbé Mellaerts, surnommé «le père des paysans» établit la première de ces corporations agricoles, les Boerengilden, qui se sont multipliées si rapidement, puis ont formé la puissante fédération connue sous le nom de Boerenbond.

Les principales œuvres des Boerengilden sont les achats en commun, les caisses Raiffensen, les assurances du bétail, les laiteries coopératives. L'instruction professionnelle est donnée aux membres. Leur culture morale et religieuse n'est pas non plus négligée. Ils s'engagent, le jour de leur admission, à rester bons chrétiens, participent à certaines solennités religieuses de la paroisse, ont une réunion mensuelle à l'église et célèbrent solennellement chaque année la fête de leur patron, saint Isidore. Le curé de la paroisse est de droit membre du conseil de la corporation.

Le Boerendond fédérait, il y a quatre ou cinq ans, 531 corporations paroissiales et comptait dans ses rangs 44,522 chefs de famille.¹ Il a en vue une triple tâche: la défense des intérêts religieux, moraux et matériels des paysans, l'amélioration de la législation agraire, l'organisation corporative de l'agriculture.²

Le syndicat de Chaumont-sur-Aire

Non moins bienfaisants sont les syndicats agricoles créés par les curés français. Il suffira d'un ou deux exemples. Le fondateur lui-même du syndicat de Chaumont-sur-Aire, M. l'abbé Mazelin, va nous raconter ses opérations: «Il y a aujourd'hui six ans, nous étions réunis sept dans une chambre obscure pour la fondation du syndicat de Courcelles... Nous n'avions guère de confiance ni en nous-mêmes, ni en notre œuvre, ni en nos concitoyens... Si un somnambule était venu frapper à la porte close, et si, usant du privilège départi, paraît-il, aux somnambules, il nous avait annoncé l'avenir au travers de la serrure, ç'aurait été plus

1 *Année sociale internationale*, 1912, p. 414.

2 Vermeersch, *Manuel social*, II, p. 380.

que de l'incrédulité, ç'aurait été de la colère en voyant qu'on se payait notre tête dans d'aussi grandes largeurs. Je suis pacifique, mais je crois que j'aurais bondi jusqu'à la porte si j'avais entendu tirer notre horoscope en ces termes: «C'est bon, c'est bon, mes petits amis. Vous êtes aujourd'hui quatre pelés et trois tondus; dans quelques années vous serez six cents. Votre syndicat passera de Courcelles à Chaumont, et puis il s'étendra à vingt-cinq kilomètres à la ronde, comme une épidémie. Les moutons en seront aussi de votre syndicat: il est vrai que ce sera pour être tondus. Les bœufs en seront aussi: il est vrai que ce sera pour être conduits à la boucherie. Et toi, mon petit curé, qui te glorifies dans ton coin d'avoir fondé une caisse rurale qui n'a pas un sou dans ses tiroirs, sache que dans six ans tu auras fait plus de 700,000 francs de recettes, que tu donneras des retraites aux travailleurs, de la pharmacie aux malades, des instruments gratuits aux cultivateurs, du bon vin à ceux qui auront soif (et ils seront nombreux), en attendant que tu donnes le paradis à tous les syndiqués!» Misérable! aurais-je dit, il ne vous est pas permis de vous moquer ainsi de quelques hommes de bonne volonté. Notre ambition est de faire un peu de bien autour de nous. Trêve de plaisanterie, et laissez-nous commencer.

«Et de fait, Messieurs, nous avons commencé ce jour-là même; nous avons rencontré parmi vous la sympathie, le besoin de l'union; nous avons recruté des hommes ayant au cœur le dévouement, cette flamme que rien n'éteint, ni les critiques, ni les contradictions... Ce qui nous eut fait bondir comme la plus sanglante moquerie est devenu une réalité que nous côtoyons chaque jour.» ¹

1 *Prêtres de France*, p. 148.

Et le brave curé donne le résumé des différentes opérations du syndicat pour l'année 1903 :

Engrais.....	23,468.80 ¹
Articles d'alimentation.....	103,882.15
Graines de semence.....	10,025.15
Ventes des produits (laines et minette) .	27,048.35
Divers (retraite, tombola, instruments)	9,832.40

Total:174,256.85

Mais les opérations peuvent être nombreuses et se solder par un déficit. Voici quelle était la situation du syndicat au moment de l'inventaire, 30 décembre 1903 :

1° Actif.....	21,275.55
2° Passif	9,714.35
Excédent de l'actif sur le passif	11,561.20
L'année précédente, cet excédent était de	8,715.55

Cette année le patrimoine du syndicat s'est donc accru de 2,845 francs, et 65 centimes.

Conseils de l'Évangile

Ce capital argent, si élevé soit-il, n'est encore rien toutefois à côté du capital de vertus que le syndicat rapporte. Nous laissons la parole à un collègue de l'abbé Mazelin, l'abbé Paret : « Nos œuvres syndicales sont la mise en pratique des conseils de l'Évangile. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous fait un devoir de nous aimer les uns les autres : *diligite invicem*, de prendre soin de notre prochain : *Mandavit unicuique Deus de proximo suo*, et c'est à ce signe qu'il reconnaît ses véritables disciples. Le syndicat agricole de Beaumont a donc organisé, entre ses adhérents, la charité chrétienne sous toutes ses formes.

¹ Ces chiffres et les suivants représentent des francs.

«Un sociétaire a-t-il besoin d'argent pour ses achats? la *Caisse rurale* lui fait des avances aux conditions des plus faciles.

«Un accident le condamne-t-il au chômage forcé? l'*Assurance-accident* lui alloue une indemnité quotidienne de 1 fr. 50.

«La maladie le retient-elle au foyer, au moment des grands travaux? l'*Aide-mutuelle* lui procure gratuitement des manœuvres.

«Son voisin lui a-t-il causé quelque préjudice? la *Commission arbitrale* règle le différend.

«Son bétail tombe-t-il malade, son étable est-elle visitée par la mortalité? le *Manuel du Vétérinaire* et la *Boîte de Pharmacie* lui apporte conseil et remèdes, ou la *Caisse-bétail* lui paye les 80% des pertes.

«Son habitation est-elle dévorée par les flammes? la *Caisse-incendie* lui indemnise tous les dégâts.

«Enfin la *Caisse de Secours et de Retraites* lui assure une vieillesse heureuse et respectée et lui permet de se préparer, dans un repos bien mérité, à l'éternel bonheur, récompense de ses vertus.

«C'est ainsi que les œuvres sociales du syndicat réalisent le précepte divin, résumé de tout l'Évangile: Aimez-vous les uns les autres.»¹

La coopérative agricole

L'organisation agricole n'est pas encore très avancée au Canada. Grâce cependant à l'inlassable propagande de quelques apôtres, nos cultivateurs commencent à se familiariser avec l'idée nouvelle de se grouper pour améliorer leur situation et déjà quelques-uns l'ont mise en pratique.

¹ *Guide social 1907*, p. 15.

Des différentes associations autorisées par la loi canadienne, la coopérative agricole est celle qui se rapproche le plus des syndicats de Belgique et de France dont nous venons de signaler les bienfaits. Bien comprise et bien dirigée, elle peut rendre aux cultivateurs de très grands services. Aussi est-il bon, avant de l'établir dans une paroisse, de préparer l'esprit des futurs membres. Quelques conférences ou causeries sur la coopération ne leur seront pas inutiles. Il faut qu'ils comprennent bien que, contrairement à tant de sociétés qui naissent de nos jours, la coopérative n'est pas fondée pour s'enrichir aux dépens du prochain, mais plutôt pour s'aider mutuellement.

Cette éducation commencée, — elle pourra se poursuivre et se compléter, une fois l'association établie, — qu'on n'admette comme membre que des cultivateurs honnêtes et ouverts au progrès, qu'on tâche surtout d'en trouver un qui puisse, aidé des conseils du curé, diriger la nouvelle association et lui imprimer une orientation droite. Ce devra être un cultivateur d'une certaine influence, reconnu pour son esprit progressiste.

Des débuts modestes sont toujours préférables. On ne se lancera donc pas dans toute espèce d'entreprises. Quand on n'aurait mis en marche, les premières années, que la section des achats en commun, on aurait déjà fait d'excellente besogne.

D'autant plus qu'il reste toujours la partie éducative. Elle est d'une grande importance. Une société coopérative doit s'occuper des intérêts professionnels et moraux de ses membres. Les conférences ou causeries dont nous venons de parler ouvriront leurs esprits à des idées neuves, aux idées fécondes de la coopération. On profitera aussi de l'achat de telle machine nouvelle pour en expliquer le

fonctionnement et les avantages. Un des membres fera cela lui-même, sans cérémonie, en causant simplement; un autre racontera ses expériences agricoles, commentera un article du journal d'Agriculture, demandera à ceux qui sont présents ce qu'ils en pensent, et le reste.

L'éducation morale et religieuse revient au curé. Les occasions peuvent en déterminer les principaux enseignements. Une leçon de charité, d'aide mutuelle, le rappel des droits souverains de Dieu, l'explication d'une loi ou d'un privilège de l'Église, se présenteront spontanément avec les événements. Le tout est de ne pas laisser passer l'occasion propice.

Les Caisses populaires

Presque partout où des associations d'ouvriers et de cultivateurs ont été fondées, dans leur sein a germé une Banque ou Caisse populaire. Cette œuvre cependant peut fonctionner indépendamment de toute autre organisation. Plusieurs curés l'ont ainsi établie dans leurs paroisses. De toutes les institutions économiques en vogue de nos jours, elle est une des plus recommandables. Sa haute portée moralisatrice la rend, en effet, un instrument très apte à la régénération du peuple.

En Allemagne

«L'œuvre de Raiffeisen, — le fondateur des Caisses populaires en Allemagne, — écrit l'abbé Kannengieser, repose sur la charité bien entendue. Les caisses de prêt veulent non seulement empêcher le paysan de tomber entre les mains de l'usurier, elles s'efforcent en outre de cultiver en lui le sens de l'épargne, de l'habituer à régler ses dépenses sur ses recettes, etc.»¹ Raiffeisen disait lui-même: «Une caisse de prêt et d'épargne doit former en quelque sorte une famille, une confrérie où les faibles sont soutenus et portés, où l'on n'attend pas que les membres aient péri les uns après les autres, mais où l'on recherche ceux qui ont besoin d'être aidés, où on les assiste amicalement, où on les préserve de la ruine, où tout se fait pour le bien de chacun et le bien de toute la communauté. On y tra-

¹ *Catholiques allemands*, p. 143.

vaille pour Dieu». ¹ Aussi le clergé allemand s'est-il efforcé d'établir ce genre de caisses dans toutes les paroisses. Écrits, discours, démarches personnelles, il n'a reculé, pour réussir, devant aucun moyen légitime. Très souvent le curé ou le vicaire fait partie du comité directeur ou du comité de surveillance de la caisse.

En Italie

En Italie, la première banque populaire fut fondée en 1883 par un Juif de Padoue. Heureusement l'importance de cette institution frappa un prêtre, le curé de Gombarare. En 1890, il l'établissait dans sa paroisse sur des bases nettement catholiques. Son succès lui attira, dans les rangs du clergé, de nombreux imitateurs. De 1883 à 1892, le Juif Wollenborg avait fondé soixante-douze banques; en 1893, il en fonda trois seulement; les catholiques vingt-neuf; en 1894, deux; les catholiques cent-cinq. Nous disons: les catholiques; presque dans chaque cas il serait plus vrai de dire: le curé de la paroisse. Si en effet chaque fondation ne fut pas toujours son œuvre exclusive, du moins jamais elle n'eut lieu sans son appui, elle ne se soutint sans son dévouement. ²

Au Canada

Ce rôle bienfaisant, le clergé canadien-français peut lui aussi le revendiquer. Bien qu'introduites tout récemment au Canada, les caisses populaires fonctionnent déjà en maints endroits. Si l'initiateur et l'âme du mouvement est un laïque, M. Alphonse Desjardins, de son propre aveu ses efforts n'ont réussi que grâce au concours éclairé des évêques et des prêtres. ³ Ce concours, aucun curé n'a encore regretté de l'avoir donné. A peine implantée dans

1 Id., loc. cit. p. 143.

2 *Civiltà Cattolica*, vol. XII, p. 671.

3 *Mouvement social*, nov. 1910, p. 485.

leur paroisse la nouvelle institution s'est révélée éminemment bienfaisante. Basée sur des principes catholiques, administrée par des hommes sages et honnêtes, elle a relevé des individus que terrassait la misère, sauvé des familles de la ruine, assaini des milieux corrompus. Aussi pour le bonheur de notre race, pour sa prospérité matérielle et son progrès moral, nous souhaitons ardemment que dans chaque paroisse de notre province, à côté de l'Église et de l'école, s'appuyant sur elles et continuant leur œuvre, s'élève l'humble petite banque où loin des aubergistes et des usuriers, l'homme du peuple puisse venir déposer les modestes économies qui seront son salut aux jours de malheur ou emprunter la somme dont il a besoin, soit pour se tirer d'un mauvais pas, soit pour profiter d'une bonne entreprise.

Bulletin paroissial

Ces différentes organisations — cercles de jeunes gens, associations ouvrières, syndicats agricoles, caisses populaires — peuvent vivre seules. Elles seront plus vigoureuses et plus fructueuses si un lien les unit, si un organe les fait connaître, les loue, les stimule. C'est l'une des tâches du *Bulletin paroissial*. De cette nouvelle œuvre nous pourrions dire tous les éloges que mérite le bon journal, reproduire les pages du cardinal Bégin sur la presse catholique, répéter les paroles de Pie X aux journalistes belges. Et cependant nous n'aurions fait sa louange qu'à demi.

Organe de famille

Comme le journal, le *Bulletin paroissial* pénètre dans tous les foyers et y façonne les âmes, mais contrairement à lui, il n'est pas une simple feuille de papier, trop souvent anonyme, presque toujours étrangère, sans lien intime avec ceux qui la lisent. C'est une voix de la famille qui se fait entendre, voix du pasteur, voix d'un père. Et les choses qu'elle dit ne sont pas des faits divers cueillis au hasard de la route, ou encore des raisonnements que l'on sent souvent écrits pour d'autres que soi, pour son voisin, son adversaire même. Non, le *Bulletin paroissial* c'est l'organe de chaque paroissien, c'est à chacun d'eux qu'il s'adresse, c'est de chacun d'eux qu'il parle en racontant la vie de la paroisse, c'est pour chacun d'eux qu'il enseigne, catéchise, réfute les objections entendues dans la rue.

Un excellent système

Il existe à l'heure actuelle au Canada, environ deux-cent-vingt-cinq bulletins paroissiaux de langue française. Deux-cent-douze d'entre eux ont une partie commune et une partie spéciale. La partie commune est rédigée par un Père jésuite de l'Immaculée-Conception. Comme elle contient des articles de doctrine et s'adresse à des hommes vivant tous dans un même milieu, cette rédaction unique ne nuit en rien au caractère familial du bulletin. Elle a par ailleurs le grand avantage de diminuer le travail des différents rédacteurs et de réduire considérablement les frais d'impression. La partie spéciale se borne presque rigoureusement à la chronique locale. Chaque curé y insère ses recommandations et ses avis. Ce système est excellent. Un plus grand nombre de paroisses devraient en profiter. D'autant plus qu'une bonne organisation matérielle permet de fournir gratuitement le bulletin aux paroissiens sans qu'il en coûte plus cher au curé. Des annonces et des soirées récréatives dont se charge la société de publicité du *Bulletin* couvrent elles-même les frais.

Témoignage autorisé

Dès 1909, Mgr Bruchési s'écriait au premier congrès des Ligues du Sacré Cœur :

« Il faudrait lancer dans toutes les paroisses, si possible, le *Bulletin paroissial*... Oui, qu'il s'introduise dans tous les foyers, ce bulletin béni : il intéresse aux nouvelles locales, fait aimer la paroisse et unit tous les cœurs ; il est attrayant et sans faire de sermon, il sait semer partout les bonnes idées. »

D'autres œuvres évidemment sollicitent encore le zèle du clergé. Elles sont plus spéciales à telle ou telle situation.

Nous croyons avoir indiqué ici quelques-uns des principaux points vers lesquels le prêtre doit diriger son activité sociale. Maints exemples ont démontré la possibilité et les fruits de cet apostolat. À chacun de s'y livrer avec ardeur, pour le bien des âmes et la plus grande gloire de Dieu.



TABLE DES MATIÈRES

Cercles de l'A. C. J. C.	4
Syndicats ouvriers	7
Syndicats agricoles	18
Caisses populaires	25
Bulletin paroissial	28